

Communiqué de presse

19 décembre 2025

Publication de nouvelles données : l'outil de suivi des salaires de la BCE suggère une croissance des salaires plus faible et une normalisation progressive des tensions sur les salaires négociés en 2026

- L'outil de suivi des salaires de la BCE a été actualisé avec les accords salariaux signés jusqu'à fin novembre 2025 ; l'horizon prospectif a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026
- Les informations prospectives indiquent une modération de la croissance des salaires négociés, en cohérence avec les données publiées après la réunion du Conseil des gouverneurs d'octobre 2025
- L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés s'établit à 3,0 % en 2025 et à 2,7 % en 2026

L'outil de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui couvre les accords collectifs de salaires en vigueur, indique une croissance des salaires négociés incluant les paiements ponctuels lissés de 3,2 % en 2025 (sur la base d'une couverture de 49,5 % des salariés dans les pays participants) et de 2,3 % en 2026 (sur la base d'une couverture de 28,8 %). L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés indique une croissance des salaires négociés de 3,0 % en 2025 et de 2,7 % en 2026. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels indique un ralentissement de la croissance des salaires négociés, de 3,9 % en 2025 à 2,6 % en 2026. L'outil global de suivi des salaires de la BCE est mieux adapté pour décrire la dynamique trimestrielle ou mensuelle des salaires négociés dans la mesure où il lisse les paiements ponctuels au fil du temps. Dans le même temps, l'outil de suivi des salaires de la BCE utilisant des paiements ponctuels non lissés est mieux adapté pour décrire la dynamique annuelle, en garantissant que les paiements ponctuels ne sont pas lissés deux fois lors de l'élaboration des résultats annuels.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Pour 2026, l'outil global de suivi des salaires de la BCE s'établit à 2,0 % au premier trimestre, 2,1 % au deuxième trimestre, 2,5 % au troisième trimestre et 2,7 % au quatrième trimestre. La trajectoire ascendante des salaires en cours d'année est liée à la dissipation de l'effet baissier mécanique des paiements ponctuels importants effectués en 2024, mais pas en 2025. L'outil de suivi des salaires de la BCE suggère également une plus faible dispersion des tensions sur les salaires négociés entre les différents pays de la zone euro en 2026 par rapport aux années précédentes.

L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés (3,1 % au premier trimestre, 2,5 % au deuxième trimestre, 2,4 % au troisième trimestre et 2,7 % au quatrième trimestre) reflète également les perspectives plus stables et moins volatiles de croissance des salaires négociés pour 2026 par rapport aux années précédentes. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels ressort à 2,8 % au premier trimestre, 2,6 % au deuxième trimestre, 2,5 % au troisième trimestre et 2,7 % au quatrième trimestre, ce qui suggère également une dynamique des salaires négociés plus modérée que les années précédentes. La couverture des salariés en 2026 s'établit à 36,9 % au premier trimestre, 30,1 % au deuxième trimestre, 24,8 % au troisième trimestre et 23,4 % au quatrième trimestre. Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

Depuis la [dernière publication des données en novembre 2025](#), l'outil de suivi des salaires de la BCE a été élargi pour inclure rétroactivement les accords collectifs en Finlande à partir de janvier 2015. L'horizon prospectif a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026, ce qui fournit un premier aperçu pour l'ensemble de l'année.

Dans l'ensemble, l'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa composante prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations actuellement disponibles pour les accords collectifs en vigueur. En outre, l'outil de suivi des salaires de la BCE ne suit pas précisément l'indicateur de croissance des salaires négociés, et des écarts sont à prévoir au fil du temps. Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter les [projections macroéconomiques de décembre 2025 établies par les services de l'Eurosystème pour la zone euro](#), qui indiquent un taux de croissance annuel de la rémunération par tête dans la zone euro de 4,0 % en 2025 et de 3,2 % en 2026.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des neuf pays participants de la zone euro sur le [portail de données de la BCE](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

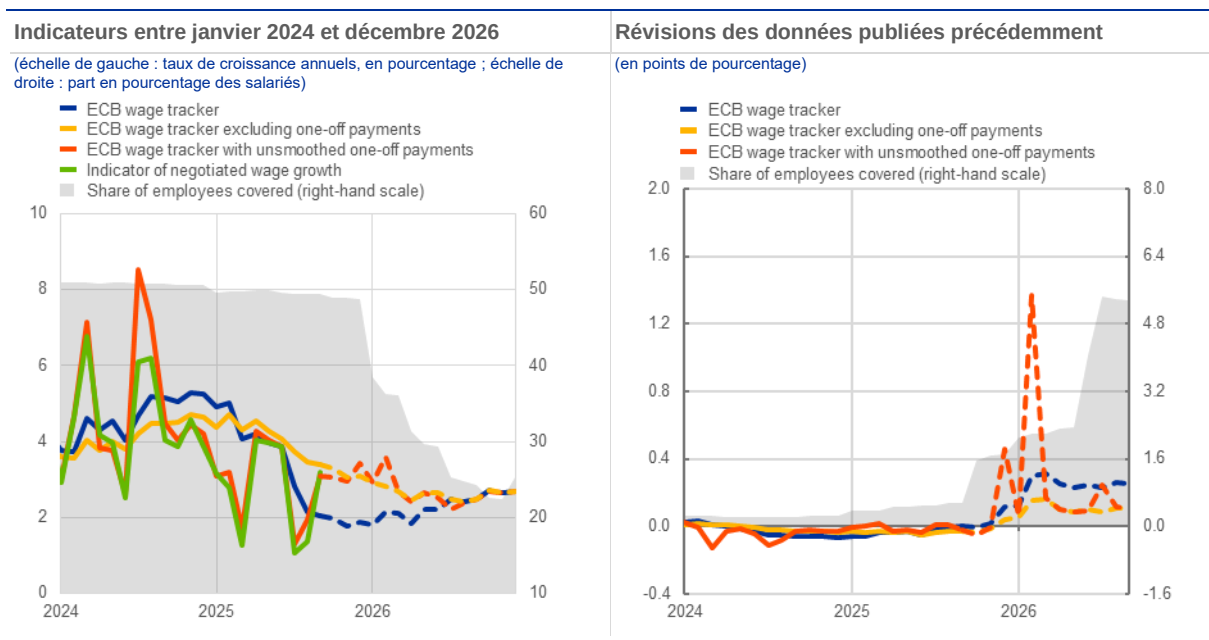
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs pour les salaires négociés et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Elinkeinoelämän keskusliitto, Tilastokeskus et Eurostat. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est calculé à l'aide des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, du Ministerio de Empleo y Seguridad Social, de la Banque de France, de l'Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT), du Centraal Bureau voor de Statistiek, de Statistik Austria, de Tilastokeskus, de Haver Analytics et d'Eurostat.

Notes : Les lignes en pointillés représentent des informations prospectives (qui ne sont pas encore disponibles pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés). Les dernières observations se rapportent à décembre 2026 pour les indicateurs de suivi des salaires de la BCE (partie gauche), à septembre 2025 pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés (partie gauche) et à septembre 2026 pour les révisions des données publiées précédemment (partie droite).

Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'indicateur global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective, tels que ceux liés à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives, qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à l'aide d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

- **La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance sous-jacente des salaires (négociés) tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 1**Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse**

(en pourcentages)

	Outil de suivi des salaires de la BCE			Couverture
	Indicateur global	Avec paiements ponctuels non lissés	Hors paiements ponctuels	Part des salariés (en %)
2013-2024	2,2	2,3	2,1	49,5
2025	3,2	3,0	3,9	49,5
2026	2,3	2,7	2,6	28,8
T1 2025	4,7	2,7	4,5	49,7
T2 2025	4,0	4,1	4,3	49,9
T3 2025	2,3	2,1	3,5	49,4
Octobre 2025	2,0	3,1	3,3	48,9
Novembre 2025	1,8	3,0	3,1	48,8
Décembre 2025	1,9	3,4	3,1	48,7
Janvier 2026	1,8	2,9	2,9	38,5
Février 2026	2,1	3,6	2,8	36,2
Mars 2026	2,1	2,7	2,7	36,0
T2 2026	2,1	2,5	2,6	30,1
T3 2026	2,5	2,4	2,5	24,8
T4 2026	2,7	2,7	2,7	23,4

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Elinkeinoelämän keskusliitto, Tilastokeskus et Eurostat.

Notes : Les indicateurs de suivi des salaires de la BCE reflètent la croissance annuelle des salaires négociés en pourcentage. La couverture est définie comme la part, en pourcentage, des salariés dans les pays participants. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Tableau 2

Couverture des salariés par pays

(part des salariés dans chaque pays, en pourcentage)

	Belgique	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Autriche	Finlande	Zone euro
2013-2024	37,6	42,5	10,7	62,3	52,1	48,7	64,1	60,6	66,3	49,5
T1 2025	44,7	45,0	19,2	47,3	56,2	47,4	62,2	77,6	62,5	49,7
T2 2025	44,9	46,0	16,7	47,3	56,0	47,7	61,8	76,6	62,6	49,9
T3 2025	44,7	45,9	10,3	46,7	55,5	47,6	61,4	76,0	62,7	49,4
T4 2025	44,7	45,7	10,3	46,3	53,7	47,3	61,2	75,0	62,4	48,8
T1 2026	44,9	40,9	10,1	17,5	29,9	46,0	55,1	53,9	62,2	36,9
T2 2026	44,8	34,4	9,9	12,6	13,9	44,9	53,0	40,8	61,9	30,1
T3 2026	44,8	26,5	9,8	6,6	9,3	44,8	40,9	35,0	59,3	24,8
T4 2026	44,7	25,9	9,8	3,7	2,6	43,8	37,7	33,9	57,1	23,4

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Elinkeinoelämän keskusliitto, Tilastokeskus et Eurostat. Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des neuf pays qui participent à l'outil de suivi des salaires. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée à partir de janvier 2015 pour la Finlande, janvier 2016 pour la Grèce et février 2020 pour l'Autriche. Pour les autres pays, elle est calculée de janvier 2013 à décembre 2024. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif de l'indicateur. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)

au : +491721683704

Notes

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la Banque centrale européenne et neuf banques centrales nationales de la zone euro : la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank, l'Oesterreichische Nationalbank et Suomen Pankki – la Banque de Finlande. Il est fondé sur une base de données très granulaire des accords de négociation collective en vigueur pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande. L'outil de suivi des salaires peut contribuer à l'évaluation des tensions sur les salaires dans la zone euro.
- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords issus de la négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.
- Dans la mesure où la nature prospective de l'indicateur dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et donc susceptibles d'être révisés. Cela est particulièrement pertinent au tournant de l'année, car de nombreux accords sont signés ou renouvelés au premier trimestre dans certains pays.
- Les résultats présentés dans le présent communiqué de presse ne représentent pas le point de vue des organes de décision de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France